



9 décembre 1905 – 9 décembre 2015

**La Grande Loge Féminine de France commémore l'anniversaire
des 110 ans de la loi du 9 décembre 1905**

GRANDE LOGE FÉMININE DE FRANCE

6, boulevard du Général Leclerc - 92110 Clichy La Garenne

Siège social : 4, Cité du Couvent – 75011 Paris

le 9 décembre 2015

Nous commémorons cette année le 110^{ème} anniversaire de la loi du 9 décembre 1905, dite loi « de séparation des églises et de l'état ».

En cette année particulière où les tragiques massacres perpétrés à Paris ont endeuillé la France toute entière, nous nous devons de réaffirmer nos valeurs qui sont aussi celles de la République. La laïcité en est l'un des piliers.

Inscrit dans le préambule de la Constitution de la Vème République qui déclare « la France est une république **indivisible, laïque, démocratique et sociale** », le principe de laïcité est l'aboutissement d'une démarche de liberté initiée par l'esprit des Lumières. Ce principe s'affirme comme un droit, dès 1789, dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Ce texte de portée universelle, instaure des droits fondamentaux qui ne tiennent ni à la couleur de la peau, ni au sexe, ni à la classe sociale, ni à la religion, ni aux origines ethniques de chacun. Il souligne au contraire que chaque individu est, de façon inaliénable, membre à part entière de l'espèce humaine. Il proclame en son article 10 : *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.* C'est l'acte de naissance du droit à la liberté de conscience, à la possibilité de reconnaître à chacune et à chacun le droit de croire ou de ne pas croire, et/ou de changer d'option spirituelle.

La loi du 9 décembre 1905, sera la loi qui viendra parachever l'œuvre législative de laïcisation réalisée par les républicains depuis leur arrivée au pouvoir en 1879.

C'est un régime juridique et politique fondé sur la liberté de conscience, sur la séparation des églises et de l'Etat et la neutralité stricte de l'Etat. Cette rupture avec des traditions séculaires a fondé une liberté moderne et un nouveau lien social.

La loi de 1905, c'est aussi la progression de l'idée de laïcité de la sphère privée à la vie publique qui, en supprimant la notion de sujétion, nous a ouvert, à nous femmes, la marche vers notre émancipation et notre accès à la citoyenneté.

Mais aujourd'hui, les idées humanistes de Jaurès qui disait « la démocratie et la laïcité sont deux termes identiques » sont mises à mal avec des demandes récurrentes de prises en comptes par l'État de spécificités et des particularismes religieux. Pourtant, nous voulons toujours croire que la laïcité s'exprime par l'universalité de la loi commune qui rassemble la communauté des citoyens.

Nous constatons, depuis plusieurs décennies **que la laïcité issue de la loi de 1905** est régulièrement attaquée, sujette à de nombreux dangers menaçants, à des projets de révisions, à des qualificatifs. Elle fut également l'objet de multiples interprétations qui ont contribué à brouiller les esprits depuis 1989, et malgré la loi de 2004 interdisant le port ostensible de signes religieux à l'école, des partisans « des laïcités » adjectivées veulent la réduire à l'égal traitement des religions, comme une sorte d'autre religion, ou bien faire de la liberté religieuse l'équivalent de la liberté de conscience. Ce serait faire reconnaître par l'État le rôle des religions dans la formation des identités et des communautés, ce qui est contraire au principe de laïcité.

La force et la modernité de la loi de 1905, en son temps considérée comme une loi d'apaisement, sont dans ses deux premiers articles : « elle assure la liberté de conscience », « elle garantit le libre exercice des cultes dans la limite de l'ordre public » mais « ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte ». A chacune et chacun sa liberté de conscience, à l'État de veiller à la neutralité de la loi commune, et à l'égalité des droits entre croyants et non croyants.

Si dans notre pays, nous voyons les pratiques religieuses reculer, nous constatons que toutes les religions entendent prendre une place visible et efficiente dans la société civile et dans la fabrication de la loi. Pourtant la laïcité, en s'appuyant sur la raison, permet l'émancipation de l'individu, y compris par rapport à sa communauté d'origine.

Nous avons commencé l'année 2015 dans la sidération assassine et nous la terminons dans la folie meurtrière. L'obscurantisme et le fanatisme gagnent du terrain. Leurs barbares veulent absolument abattre la laïcité. En massacrant nos compatriotes, c'est la liberté d'expression que l'on tue, c'est la liberté de conscience que l'on étouffe, c'est la démocratie que l'on bafoue. L'ennemi, ce même obscurantisme, arme le bras d'enfants pourtant instruits à l'école de la République. C'est encore cet ennemi qui attire les adolescentes et les jeunes femmes dans la guerre, qui les soumet ou les instrumentalise pour les enfermer par le port de vêtements « religieux » de manière délibérément provocante et qui les exclue de la société, quand elles ne se mettent pas, elles aussi, à tuer.

Devant les attaques de plus en plus nombreuses, de plus en plus pressantes, menées contre la laïcité, notre obédience a tenu à spécifier, il y a plus de dix ans dans sa déclaration de principe que, « La Grande Loge Féminine de France proclame sa fidélité à la Patrie, ainsi que son indéfectible attachement aux principes de Liberté, de Tolérance, de Laïcité, de Respect des autres et de soi-même. Sa commission laïcité a élaboré un document, qui en présente les spécificités, il est en annexe.

La Grande Loge féminine de France est déterminée à mener le combat contre l'obscurantisme et dénoncer les terrorismes religieux et politiques. Notre engagement, nourri de notre travail de réflexion au sein de nos loges, sera sans faille pour promouvoir et défendre le principe de laïcité consubstantiel à la République.

Le cent dixième anniversaire de la promulgation de la loi de séparation des églises et de l'Etat nous rappelle combien la vie dans une République laïque est un bien précieux qui nous conforte, en toutes circonstances, à espérer en une humanité meilleure.

Il nous rappelle qu'à l'époque, l'État a, par l'application de ses fonctions régaliennes, assuré la primauté de la puissance civile sur la puissance religieuse. Ce fut la concrétisation dans la loi et dans les faits de notre triptyque républicain :

Liberté-Égalité-Fraternité...et Laïcité.